

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/057

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DE L'AA
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT/TELECOM/ECLAIRAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. Frédéric PAUCHET représentant la société STPS à Calonne-Ricouart, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux, pour le compte du Territoire d'énergie Flandre

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit du 08/04/2024 au 19/04/2024 rue de l'Aa du N° 26 au N°42.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, du maintien des entrées d'habitation, du maintien de la collecte des ordures ménagères et recyclables, et des accès aux véhicules de secours.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les entreprises STPS et CITEOS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 02 avril 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.